

LE FORUM ENERGY TIME

Le rassemblement annuel des décideurs énergie



BULLETIN D'INSCRIPTION VISITEUR - à retourner complété par fax au 01 46 23 60 29

	Nombre de participant(s)	X	Tarif (par participant)
<input type="checkbox"/> Inscription visiteurs	X	590 € HT
			TOTAL HT € HT
			TVA 20% €
			TOTAL TTC € TTC

* Sous réserve de validation par l'organisation.

Participant(s) :

Nom : **Prénom :**
Fonction : **Email :**
Tél : **Portable :**

Nom : **Prénom :**
Fonction : **Email :**
Tél : **Portable :**

Nom : **Prénom :**
Fonction : **Email :**
Tél : **Portable :**

Coordonnées :

Société :
Adresse :
CP : **Ville :** **Pays :**
Tél : **Fax :**

Règlement :

Virement bancaire

Domiciliation BANQUE POPULAIRE - 12 avenue Maréchal Joffre - 92380 Garches - France. Il est impératif de mentionner obligatoirement sur les ordres de virement «sans frais pour le bénéficiaire». Il est obligatoire pour tout virement d'indiquer un libellé, soit «Energy Time 2018», soit le n° de facture que vous réglez. Merci de joindre votre avis de virement avec votre dossier d'admission si vous réglez par ce moyen.

France :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
18707	00077	07721502727	24

International :

IBAN (International Bank Account Number)	SWIFT code (BIC: Bank Identification Code)
FR 76 1870 7000 7707 7215 0272 724	CCBPFPPVER

Chèque

À l'ordre de PREMIUM CONTACT à envoyer avec votre inscription au : 1, rue Royale, 212 Bureaux de la Colline - Bât B, 92213 ST-CLOUD Cedex.

Vos contacts :

Laura Mathieu - 01 46 23 60 25 - lmathieu@premiumcontact.fr
Soraya Amrane - 01 46 23 60 12 - samrane@premiumcontact.fr

Conditions de participation :

Cette journée peut-être agréée au titre de formation professionnelle continue. Dès réception de votre inscription, une facture pouvant tenir lieu de convention de formation simplifiée, vous sera adressée. Attention les frais de stage doivent être réglés à l'inscription.

Toute annulation doit nous être communiquée par écrit. Pour toute annulation 30 à 11 jours avant Energy Time Paris, les frais de participation seront de 50% du montant de l'inscription. Pour toute annulation 10 jours avant Energy Time Paris, les frais de participation seront dûs en totalité. Dans ce cas, le participant pourra se faire remplacer par une autre personne de sa société. Conformément au règlement du Forum, le participant joint à sa demande son règlement.

Merci de nous indiquer les particularités nécessaires à la facturation de votre entreprise du type N° de commande, référence particulière ou tout autre éléments pouvant retarder la paiement de la facture.

Les accès à certains ateliers techniques peuvent être sujets à restrictions.

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation de toute entreprise ne correspondant pas à nos critères de sélection et ce sans à en justifier le choix.

Nom et fonction du signataire :

Signature précédée de la mention «lu et approuvé» et cachet de l'entreprise (obligatoire)